



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
De la COMMUNE d'EYZERAC  
Séance du 31 mars 2026  
Délibération 2026-25

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 31 mars 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**Présents :** Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, FONCY Guillaume, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Représentés :** BORDE Christophe

**Absents excusés :** BORDE Christophe, TARRADE Simon,

Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

**Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

**Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur BOST Claude, maire, expose que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été transmis à chaque élu.

Après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 04/04/2026

Publiée le 04/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

**AR Prefecture**

024-212401715-20260331-DELIB\_202625-DE  
Reçu le 04/04/2026